# B.E.P. Secteur A

(secondaires - soins personnels - sanitaire et social - arts appliqués)

# SUJET

- <u>Epreuve</u> : Vie sociale et professionnelle

- Durée : 30 minutes

- Coefficient: 1

Le présent sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

Répondre sur les feuilles du sujet.

Toutes les pages sont à rendre.

Calculatrices autorisées.

Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle

Sébastien Martin vient d'obtenir un emploi qui va l'amener à travailler en équipe, ce nouveau rythme de vie va l'obliger à surveiller particulièrement son alimentation

## **VIE PROFESSIONNELLE**

Apr	ès avoir étudié le contrat de travail page 2/4, répondez aux questions suivantes :
1/ [ - -	De quel type de contrat s'agit-il ?
- 2/ ( -	Citez 2 autres contrats de travail que vous connaissez.
-	
3/ L -	Jne période d'essai est-elle prévue ?
<i>F</i>	quoi sert-elle ? (2 réponses attendues)
-	Quelle est sa durée ?————————————————————————————————————
<b>1</b> / C	Calculez le montant de l'indemnité de fin de contrat que touchera Sébastien
_	
- 5/ C	Qu'apportent les conventions collectives par rapport au Code du Travail ?
-	

Epreuve: Vie Sociale et Professionnelle

## Exemple de contrat de travail

Société des Forges Rémoises 51100 REIMS

Mr MARTIN Sébastien 2 rue de la Cordelerie 51100 Reims

Reims, le 09 Juin 2000

#### Monsieur,

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 mois, période d'essai comprise, afin de pourvoir au remplacement de Mr BOUDIN Claude, actuellement en arrêt. Il débutera le 14 Juin 2000 et se terminera le 14 Octobre 2000.

Votre classification sera: Niv. 2 - Ech. 1 - Coef. 170

Votre rémunération brute de départ est fixée à 7 000 F pour 166,83 Heures/Mois.

La période d'essai est fixée à deux semaines de travail effectif.

#### Horaire de travail:

Suivant les nécessités du service, vous pouvez être amené à travailler en équipe soit :

- 5 H/13 H 13 H/21 H 21 H/5 H.
- ou de journée : 7 H 30/12 H 13 H 30/17 H.

### Fin de contrat:

A la cessation du contrat au terme convenu. Mr MARTIN aura droit à une indemnité en fin de contrat égale à 6 % du montant de sa rémunération totale brute.

#### Social:

Nous vous informons que vous bénéficiez de tous les avantages auxquels notre personnel a droit. La Convention Collective du Travail des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la Marne est applicable dans notre entreprise.

## Caisse de retraite:

IRCOMMEC, 15 avenue du centre - 78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

#### Règlement intérieur:

Vous voudrez bien vous conformer à notre règlement intérieur ainsi qu'aux consignes de sécurité.

Fait en double exemplaire,

Le directeur

Epreuve: Vie Sociale et Professionnelle

## **SANTE**

- 1/ Le **petit déjeuner** doit être considéré comme un véritable repas et comporter 4 aliments essentiels.
  - un produit laitier
  - du pain ou des céréales
  - un fruit ou jus de fruit
  - une boisson

Complétez le tableau suivant à partir d'un menu de petit déjeuner que vous établirez.

	EXEMPLES	COMPOSANT PRINCIPAL	RÔLES
PRODUIT LAITIER			
PAIN OU CEREALES			
FRUIT OU JUS DE FRUIT			
BOISSON	÷		

Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle

IRONNEMENT L'alimentation en eau potable	
1/ Qu'appelle-t-on une eau potable ? ———————————————————————————————————	
2/ Voici quelques consommations moyennes en eau lors de diver quotidiennes. Proposez 4 mesures visant à diminuer la consommation d'eau	
L'eau au quotidien  - L'eau nécessaire à la cuisine : de 5 à 8 litres par personne.  - L'éplucheuse de pommes de terre : 12 litres par kilo.	
- La toilette au lavabo : 5 litres La douche : de 60 à 80 litres Le bain : 200 litres.	
- Le lave-vaisselle : 40 litres, tandis qu'une	,
vaisselle faite à la main ne nécessite qu'une vingtaine de litres.	SOURCE:
<ul> <li>Le lave-lingé : 120 litres si votre appareil</li> <li>est récent.</li> </ul>	TROIS O N°4
est recent.	
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.	
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.  Hors fuites, une chasse d'eau  consomme environ 100 m³ d'eau  par an, contre 50 m³ pour le	
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.  Hors fuites, une chasse d'eau  consomme environ 100 m³ d'eau  par an, contre 50 m³ pour le  goutte-à-goutte d'un robinet.	
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.  Hors fuites, une chasse d'eau  consomme environ 100 m³ d'eau  par an, contre 50 m³ pour le  goutte-à-goutte d'un robinet.  Une fissure ou un joint non étanche a des conséquences	$r^3$
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.  Hors fuites, une chasse d'eau  consomme environ 100 m³ d'eau  par an, contre 50 m³ pour le  goutte-à-goutte d'un robinet.	
- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.  Hors fuites, une chasse d'eau  consomme environ 100 m³ d'eau  par an, contre 50 m³ pour le  goutte-à-goutte d'un robinet.  Une fissure ou un joint non étanche a des conséquences  encore plus graves puisque la perte en eau peut atteindre les 150 n	litres